

Tutorat/formation : accompagner les SAAD dans le recrutement des allocataires du RSA



Pour faire face à vos besoins de main d'œuvre, vous recrutez un allocataire du RSA ?

Le Département vous accompagne et vous propose des mesures d'aide pour une insertion durable de vos nouveaux salariés !

Comment



Mesure 1 : tutorat

Le Département verse une **aide de 315 €** par salarié embauché pour financer l'accompagnement à la prise de poste mis en place. Cette aide correspond à 21h de tutorat.

Elle est versée sur justificatif du temps passé.



Mesure 2 : formation

Le Département finance 24h de formation complémentaire nécessaire à la prise de fonction pour un montant plafonné à **360 €** par salarié embauché. Cette aide est versée sur présentation de justificatifs comptables.

Objectifs

Accompagnement de salariés allocataires du RSA



Contact

Pour vous aider à recruter des allocataires du RSA et bénéficier de cette mesure, contactez [la plateforme emploi de votre territoire](#).

Le saviez-vous ?

Les aides au tutorat et à la formation sont mobilisables pour tout contrat et sont cumulables avec le Contrat initiative emploi (CIE).

Pour vos RECRUTEMENTS, ayez le réflexe DÉPARTEMENT !

Nord
le Département est là →

